

Les modalités d'accueil

Le réseau national est composé de 12 assistants de service social qui reçoivent les agents dans chaque Délégation régionale de France (voir la répartition ci-après).

Le réseau s'adresse à tout le personnel

- Titulaires, contractuels ou vacataires ;
- Retraités ;
- Ayants-droit.

Rencontrez votre assistant de service social

- Lors des permanences (avec ou sans rendez-vous) ;
- Sur votre lieu de travail ;
- À domicile.

- ▶ Retrouvez les permanences de chaque assistant de service social sur le site :

<http://www.rh.inserm.fr> : rubrique RH pratique
> **Annuaire** > **Pôles RH en région**

La coordinatrice du réseau national Djamila FEKIR

Assistante de service social Île-de-France

☎ 01 40 78 49 34

✉ djamila.fekir@inserm.fr

Vos contacts par Délégation régionale



1- Anne-Marie Lebrun
DR de Nantes
Région Pays de la Loire
02 40 37 10 85
anne-marie.lebrun@univ-nantes.fr

2- Pierre Chiron
DR de Nantes - Région Bretagne
02 43 50 09 59
focsie@asia-focsie.fr

3- Sophie Van Reeth
DR de Lille
Région de Rouen et Caen
02 76 01 51 51
sophie.vanreeth@acistasso.fr

4- Sandrine Bulteau
DR de Lille - Région de Lille
06 76 51 59 27
s.bulteau@sstrn.org

5- Anne Schaupp
DR de Strasbourg
06 07 98 30 84
anne.schaupp@inserm.u-strasbg.fr

6- Audrine Folly
DR de Lyon
04 72 13 88 18/06 84 84 07 35
audrine.folly@inserm.fr

7- Martine Pallanca
DR de Marseille - Région de Nice
04 93 84 07 82/06 14 32 55 54
martine.pallanca@orange.fr

8- Myriam Ghaleb
DR de Marseille - Région de Marseille
06 43 16 50 09
myriam.ghaleb@inserm.fr

9- Dominique Durand
DR de Montpellier
09 53 39 67 45/04 67 63 70 83
dominique.durand@inserm.fr

10- Charline Goasmat
DR de Toulouse
05 62 47 18 47
charline.goasmat@csiereso.fr

11- Nathalie Berthelot
DR de Bordeaux
06 12 73 70 19
nathalie.berthelot@asce33.com

12- Djamila Fekir
Coordinatrice du réseau national
Assistante de service sociale Île-de-France
01 40 78 49 34
djamila.fekir@inserm.fr

Le réseau des assistants de service social



Rédaction : Djamila Fekir - Réalisation : Julie Arqué (DRH-Mission Organisation) - Impression : CLUMIC Arts Graphiques - Décembre 2012

 **Inserm**

101 rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13
Tél.: 01 44 23 60 00
Fax: 01 45 85 68 56
www.inserm.fr

Instituts
thématiques  **Inserm**

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Les missions

- ▶ **Écouter, informer, orienter**
- ▶ **Accompagner** l'agent dans son parcours professionnel et/ou personnel.
- ▶ **Proposer** des solutions et un plan d'action à court, moyen ou long terme.
- ▶ **Intervenir** auprès des personnels, toujours avec leur accord, dans le cadre d'une éthique et d'une déontologie professionnelle fondée sur l'obligation du respect et du secret professionnel¹.

Le contenu des entretiens reste donc confidentiel.

- ▶ Les assistants de service social du personnel travaillent en partenariat avec les services internes de l'Inserm et les partenaires locaux, en fonction de la situation sociale de l'agent.

Les domaines d'intervention

▶ **Le travail**

- Accueil et information auprès des nouveaux recrutés ;
- Écoute et accompagnement dans les relations interpersonnelles conflictuelles ;
- Rapport social dans le cadre de mobilité motivée par des circonstances familiales et/ou sociales ;
- Contribution à la veille sociale dans le cadre des risques psychosociaux.

▶ **La vie quotidienne**

- Accompagnement aux changements de situations familiales (naissance, divorce, droit de garde...);
- Soutien dans les relations intrafamiliales ;
- Information sur la procédure de demande de logement ;
- Orientation vers un prêt d'aide à l'installation ou vers un prêt personnel ou immobilier ;
- Information sur la subvention du mode de garde de votre enfant âgé de moins de 6 ans.

▶ **Les loisirs**

- Information et orientation relative aux prestations du CAES² (vacances, sorties culturelles, subventions sport, prestations pour les retraités et les jeunes enfants...);
- Information sur la demande de Chèques vacances auprès du Bureau de la politique sociale.

▶ **Le budget**

- Accompagnement à la gestion budgétaire ;
- Demande d'aide financière dans des circonstances exceptionnelles, imprévisibles et non récurrentes ;
- Orientation vers un prêt solidarité ;
- Aide à la régularisation de dossiers (CAF...);
- Orientation vers le Bureau de la politique sociale pour la retraite complémentaire.

▶ **La santé**

- Information sur les droits, l'accès aux soins et les congés (CMO³, CLM⁴, CLD⁵, temps partiel thérapeutique, orientation vers le Comité médical de l'Inserm) ;
- Orientation vers le Bureau de la politique sociale pour la mutuelle, la prévoyance et le capital décès ;
- Accompagnement lié au handicap de l'agent ou de son enfant, demande d'aide au maintien de l'autonomie ;
- Enquête sociale en prévision de l'aide constante d'une tierce personne dans les actes ordinaires de la vie.

- ▶ Retrouvez tous les formulaires sur le site : <http://www.rh.inserm.fr> : **rubrique RH pratique > Formulaires > Politique sociale** et sur le site <http://caes.inserm.fr>

1. Loi L 411-3 du Code de l'action sociale et des familles. Art.226.13 et 226.14 issu du nouveau Code pénal.

2. CAES : Comité d'action et d'entraide sociale

3. CMO : Congé de maladie ordinaire

4. CLM : Congé de longue maladie

5. CLD : Congé de longue durée